



Pêches et Océans
Canada

Garde côtière
canadienne

Fisheries and Oceans
Canada

Canadian
Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 11/2023
24 novembre 2023



Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest
Édition n° 11/2023

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Western Edition
Edition No. 11/2023

Publié sous l'autorité de :

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer
avec DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par le ministre des Pêches, des Océans
et de la Garde côtière canadienne, 2023.

No de cat. Fs152-9F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2817-0261

No de cat. Fs152-9E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2817-0253

Une version Web est disponible ici :
<https://www.notmar.gc.ca/mensuel> (français)
<https://www.notmar.gc.ca/monthly> (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	= 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- *16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR – Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

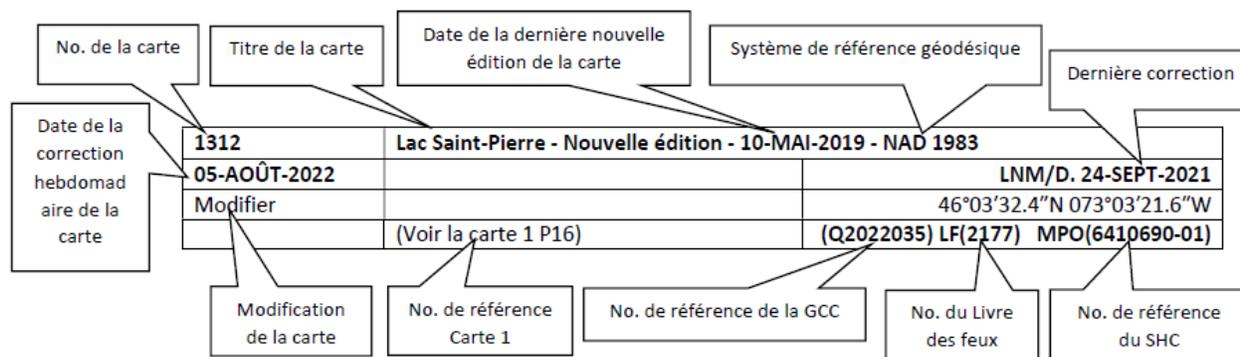
Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2023* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : <https://www.charts.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/papertable-tablepapier-fra.asp>.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC à <http://nis.ccg-gcc.gc.ca>.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p>Région de l'Ouest Centre des SCTM de Prince Rupert</p> <p>AVNAV séries « P »</p> <p>Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2</p> <p>Téléphone : 250-627-3070</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca</p>	<p>Région de l'Arctique *Centre des SCTM d'Iqaluit</p> <p><i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p>Téléphone : 867-979-5269 Télécopieur : 867-979-4264</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité	1
*1105/21 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport	1
*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique.....	2
*807/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés	2
*1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique	2
Erratum : Édition de l'Ouest 10/2023 – Partie 1 – Renseignements généraux et sur la sécurité – Avis *1013/23.....	4
*1101/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines	4
*1102/23 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	4
*1103/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	5
*1104/23 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires No. 23 et No. 24/2023	5
Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires	6
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs	6
*1114(P)/23 Harbours in Queen Charlotte Islands/Havres dans Îles de la Reine-Charlotte – Carte papier à être annulée.....	6
*1115(P)/23 Laredo Sound – Avis de changements proposés.....	7
Partie 2 : Corrections aux cartes	8
Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	13
Aucune correction pour cette partie.....	13
Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada	14
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	15

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

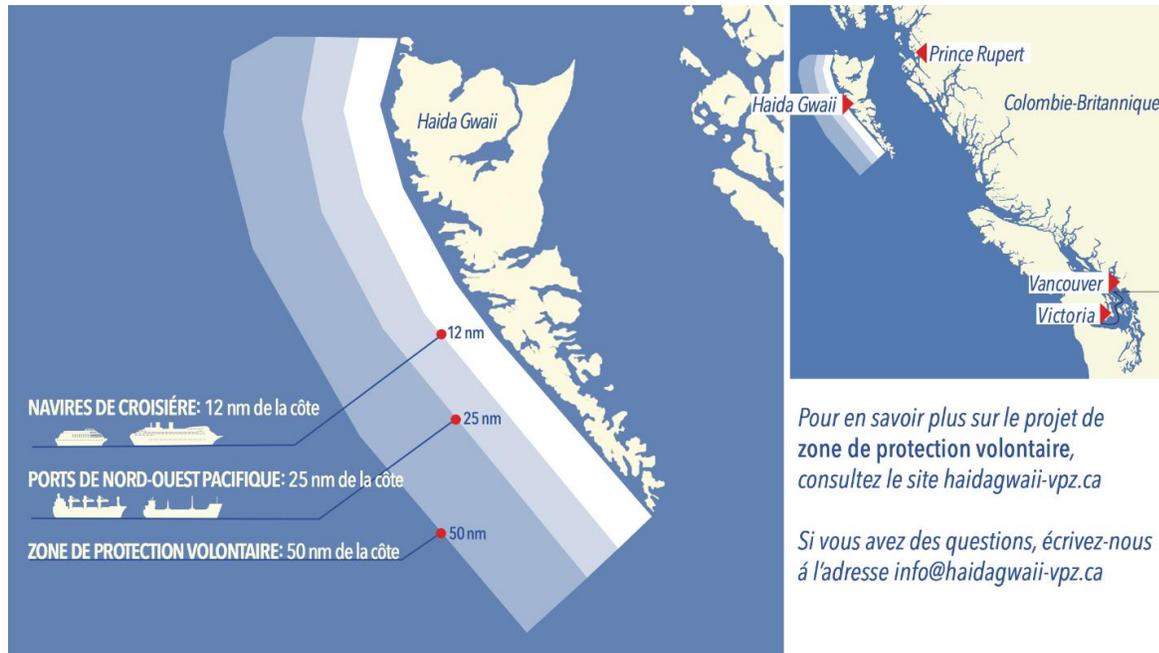
n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3000	8				
3001	8				
3002	8				
3053	8				
3062	8, 9				
3412	9				
3440	9				
3442	9				
3456	9				
3459	9				
3512	9, 10				
3548	10, 11				
3598	11				
3604	11				
3605	11				
3624	11, 12				
3625	12				
3744	12				
3808	15				
3811	6				
3827	4				
3855	4				
3980	7				
4419	4				
4440	4				
4934	4				
7573	12				

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

*1105/21 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport

(Publication récurrente de l'avis *1105/21, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest* 11/2021.)

Référence : Avis *903/21 est annulé.



La zone de protection volontaire pour le transport sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii (anciennement appelés les îles de la Reine-Charlotte)

L'isolement, le littoral accidenté, les conditions météorologiques et de navigation en mer changeantes et le riche patrimoine écologique et culturel rendent l'archipel Haida Gwaii vulnérable à la possible pollution causée par les défauts des navires et les accidents maritimes. Le fait d'accroître la distance qui sépare les bâtiments de la côte peut augmenter le temps disponible pour résoudre les problèmes de propulsion, de direction ou de nature autre et la probabilité qu'un remorqueur soit en mesure d'intervenir auprès d'un bâtiment en panne ou à la dérive. Cela réduit également le risque d'échouement et de déversement d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans cette zone, les bâtiments commerciaux de 500 tonneaux (jauge brute) ou plus doivent se trouver à au moins 50 milles nautiques de la côte lorsqu'ils transitent à l'ouest de l'archipel Haida Gwaii, à quelques exemptions près :

- Les navires de croisières doivent rester à au moins 12 milles nautiques de la côte;
- Les bâtiments qui transitent entre les ports de Nord-Ouest Pacifique (Washington, Alaska, Colombie-Britannique) doivent rester à au moins 25 milles nautiques de la côte;
- Les remorqueurs et les barges (poussage et remorquage) n'ont pas de distance minimale à respecter;
- Les bateaux de pêche n'ont pas de distance minimale à respecter.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

54° 15.436' N 133° 04.788' W
54° 17.572' N 134° 02.484' W
54° 13.614' N 134° 19.427' W
54° 11.786' N 134° 30.841' W
53° 44.036' N 134° 32.677' W
53° 11.118' N 134° 16.412' W
52° 18.483' N 133° 20.917' W
51° 24.590' N 132° 04.081' W
51° 56.158' N 131° 01.830' W

Les bâtiments doivent respecter ces distances de façon volontaire et seulement si elles ne mettent pas en danger la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et de la cargaison.

(NW-P-1085-20)

***505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique**

(Publication récurrente de l'avis *505/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2023*.)

Les navigateurs sont informés que le SHC a adopté le Modèle magnétique mondial (WMM) harmonisé, qui se trouve sur le site web du NCEI/NOAA. Les anciennes informations concernant la déclinaison de la rose de compas sur les produits de navigation du SHC peuvent être mises à jour en utilisant ce site web : <https://www.ngdc.noaa.gov/geomag/calculators/magcalc.shtml#declination>. Bien que les différences dans les déclinaisons des modèles soient faibles chaque année, elles peuvent gagner en importance sur une longue période.

***807/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés**

(Publication récurrente de l'avis *807/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 08/2023*.)

Les dossiers du Service hydrographique du Canada pourraient contenir des noms géographiques susceptibles d'être considérés comme racistes, offensants et péjoratifs. Les autorités de dénomination géographique s'affairent à corriger plusieurs toponymes offensants, et les travaux sont en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les noms géographiques inappropriés, veuillez envoyer un message à l'adresse shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

***1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique**

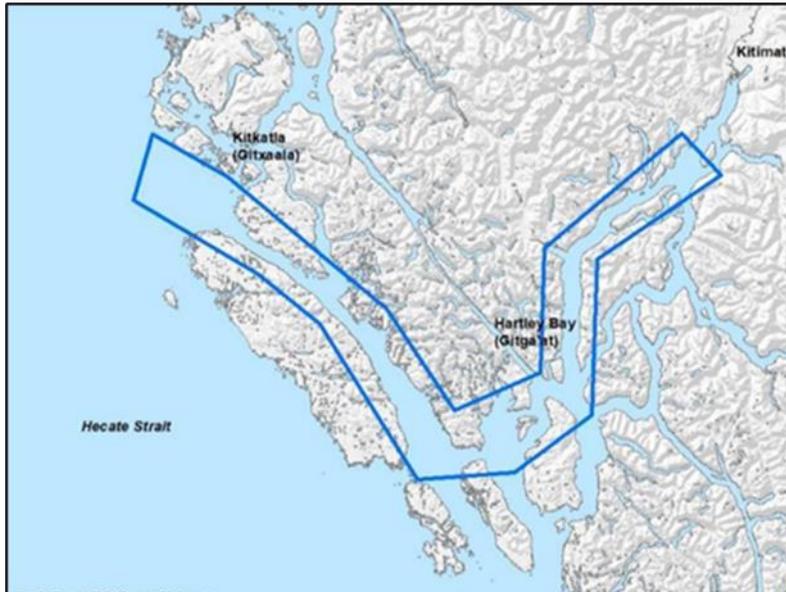
(Publication récurrente de l'avis *1004/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 10/2023*.)

Référence : Avis *905/22 est annulé.

Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Otter;
- le passage Wright;
- le passage de Nepean;
- le passage Lewis;
- le chenal Principe.



Le document complet des lignes directrices est disponible au lien suivant :

https://www.notmar.gc.ca/publications/mensuel/documents/LignesDirectricesGestionVoiesNavigablesCoteNord_Sept2023.pdf

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.

Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
 - les zones de sécurité côtière;
 - les mesures de routage;
 - les réductions de la vitesse;
 - les croisements et les passages;
 - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
 - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

Erratum : Édition de l'Ouest 10/2023 - Partie 1 - Renseignements généraux et sur la sécurité - Avis *1013/23

Page 9:

MODIFIER COMME SUIT

***1013/23 Houston Stewart Channel – Balise de jour déplacée**

Carte de référence : 3855

La balise de jour suivante a été déplacée aux coordonnées suivantes :

Nom de l'aide	n° LF	Position
Trevan Rock, balise de jour	6100	52° 09' 36.8"N 131° 05' 36.2"W

(P2023-069)

***1101/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié	Cat#	Prix
Cartes nouvelles						
3827	Tasu Sound	1:22 000	2023-09-29	2023-11-24	2	\$20.00
Nouvelles éditions						
4440	Îles Sainte-Marie à/to Île à la Brume	1:75 000	2023-08-01	2023-11-24	1	\$20.00
Cartes retirées en permanence						
4419	Souris Harbour and Approaches / et les approches	Remplacé par 4934				

***1102/23 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
Cartes nouvelles			
CA549QGA (Edn 1.000)	Charlottetown Harbour South	1:6 000	2023-11-24
CA54AQGA (Edn 1.000)	Charlottetown Harbour North	1:6 000	2023-11-24
CA571399 (Edn 1.000)	Whaletown	1:4 000	2023-11-24
Nouvelles éditions			
CA376070 (Edn 7.000)	Renews Harbour to/à Motion Bay	1:30 000	2023-11-24
CA376811 (Edn 5.000)	South Auliatsivik Island to/à Fenstone Tickle Island	1:30 000	2023-11-03
CA448MTA (Edn 2.000)	Transit4600N07200W	1:11 000	2023-11-24
CA476673 (Edn 4.000)	Cape Daly to/à Amiktok Island	1:20 000	2023-11-03
CA54MQVA (Edn 2.000)	Port4730N06190W	1:4 000	2023-11-17
CA55HQ0A (Edn 2.000)	Port5020N06480W	1:2 000	2023-11-24

***1103/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié
Cartes retirées en permanence				
RM-4419	Souris Harbour and Approaches / et les approches			

***1104/23 Transports Canada - Bulletins de la sécurité des navires No. 23 et No. 24/2023**

De nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ont récemment été publiés sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquez sur les liens ci-dessous :

[Bulletin No. 23/2023](#) – Certificats médicaux de la marine, Livrets de service, Services au Comptoir
(Septembre 2023)

No SGDDI : 19794748

[Bulletin No. 24/2023](#) – Reconnaissance des compétences de la Marine royale canadienne par
Transports Canada

No SGDDI : 19879153

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Aucun avis applicable pour cette édition.

Eaux intérieures

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte du Pacifique

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Région de l'Ouest

Soumission des commentaires

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication initiale concernant ces avis (P). Suivant cette date, cet avis sera annulé. Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

Surintendante, Marc Jourdenais
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne, région de l'Ouest
25, rue Huron
Victoria BC V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : marc.jourdenais@dfo-mpo.gc.ca

***1114(P)/23 Harbours in Queen Charlotte Islands/Havres dans Îles de la Reine-Charlotte – Carte papier à être annulée**

Carte de référence : 3811

Le Service hydrographique du Canada propose d'annuler définitivement la carte papier 3811 intitulée Harbours in Queen Charlotte Islands/Havres dans Îles de la Reine-Charlotte.

Pacofi Bay, Rockfish Harbour et Thurston Harbour sont disponibles sur la carte 3807. Port Louis est disponible sur la nouvelle carte 3813.

Les navigateurs et autres parties intéressées sont invités à commenter cette action jusqu'au 23 février 2024.

Les commentaires doivent être adressés à l'adresse courriel suivante : shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Toute objection doit indiquer les faits sur lesquels elle se fonde et doit inclure des renseignements à l'appui sur la sécurité, le commerce et l'intérêt public.

***1115(P)/23 Laredo Sound – Avis de changements proposés**

Carte de référence : 3980

La Garde côtière canadienne propose de modifier de façon permanente l'aide à la navigation suivante :

Nom de l'aide	n° LF	Position	Changements proposés
Aide flottante			
Jaffrey Rock – Bouée à sifflet lumineuse E64	622	52° 27' 14.4"N 128° 49' 26.3"W	Enlever la bouée. Établir une aide virtuelle AIS.

La date de publication initiale : le vendredi 24 novembre 2023

La date limite pour la [soumission des commentaires](#) : le jeudi 22 février 2024

Partie 2 : Corrections aux cartes

3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JANV-1989 - NAD 1927

17-NOV-2023

LNMD. 07-JUIL-2023

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) joignant 50°50'38.3"N 128°10'34.4"W
51°15'06.0"N 128°36'40.0"W
51°14'34.9"N 128°55'40.0"W
51°06'05.3"N 130°08'20.6"W
50°24'20.3"N 130°00'31.9"W
50°09'50.0"N 129°21'02.5"W
50°20'46.2"N 128°45'26.9"W
et 50°41'33.5"N 128°22'37.3"W
MPO(6204818-01)

3001 - Vancouver Island / Île de Vancouver, Juan de Fuca Strait to/à Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 23-FÉVR-2001 - NAD 1927

17-NOV-2023

LNMD. 27-OCT-2023

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) joignant 50°50'37.9"N 128°10'35.1"W
51°15'05.6"N 128°36'40.7"W
51°14'34.5"N 128°55'40.7"W
et 51°06'16.5"N 130°07'00.0"W
MPO(6204818-01)

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) joignant 50°57'01.2"N 130°07'00.0"W
50°24'19.9"N 130°00'32.6"W
50°09'49.6"N 129°21'03.2"W
50°20'45.8"N 128°45'27.6"W
et 50°41'33.1"N 128°22'38.0"W
MPO(6204818-02)

3002 - Queen Charlotte Sound to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 16-DÉC-1994 - NAD 1927

17-NOV-2023

LNMD. 18-AOÛT-2023

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) joignant 50°50'38.2"N 128°10'34.0"W
51°15'05.9"N 128°36'39.6"W
51°14'34.8"N 128°55'39.6"W
51°06'05.2"N 130°08'20.2"W
et 50°45'00.0"N 130°04'28.2"W
MPO(6204818-01)

3053 - Continuation A - Sheet/Feuille 2 - Carte nouvelle - 11-AVR-1986 - NAD 1927

03-NOV-2023

LNMD. 29-NOV-2019

Rayer la balise de jour de tribord (Voir la Carte 1, Qp) 50°46'38.5"N 119°19'18.0"W
(P2023046) MPO(6204765-01)

3062 - Pitt River - Sheet/Feuille 1 - Carte nouvelle - 24-MAI-1985 - NAD 1927

17-NOV-2023

LNMD. 02-NOV-2018

Rayer la profondeur de 2.5 mètres (Voir la Carte 1, I10) 49°18'55.0"N 122°40'33.1"W
MPO(6204821-01)

Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10)	49°18'54.6"N 122°40'33.1"W	MPO(6204821-02)
3412 - Victoria Harbour - Nouvelle édition - 22-NOV-2013 - WGS84			
03-NOV-2023		LNM/D. 16-JUIN-2023	
Rayer	l'obstruction avec une profondeur connue de 55 mètres (Voir la Carte 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562	48°24'04.2"N 123°24'32.3"W	MPO(6204813-01)
3440 - Race Rocks to/à D'Arcy Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983			
03-NOV-2023		LNM/D. 23-JUIN-2023	
Rayer	l'obstruction avec une profondeur connue de 55 mètres (Voir la Carte 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562	48°24'04.2"N 123°24'32.3"W	MPO(6204813-01)
3442 - North Pender Island to/à Thetis Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983			
10-NOV-2023		LNM/D. 09-JUIN-2023	
Rayer	la balise de jour de tribord (Voir la Carte 1, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470005	48°56'25.6"N 123°39'45.1"W	(P2023010) MPO(6204737-01)
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470005	48°56'25.6"N 123°39'45.1"W	MPO(6204737-02)
Porter	une balise de jour de bifurcation de tribord (Voir la Carte 1, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470005	48°56'26.7"N 123°39'45.7"W	MPO(6204737-03)
3456 - Halibut Bank to/à Ballenas Channel - Carte nouvelle - 01-JUIL-2011 - NAD 1983			
10-NOV-2023		LNM/D. 31-MARS-2023	
Rayer	le feu FI Y vis-à-vis la bouée (Voir la Carte 1, Q7) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370381, CA470756, CA570193	49°19'37.4"N 124°05'13.6"W	MPO(6204817-01)
3459 - Approaches to/Approches à Nanoose Harbour - Nouvelle édition - 24-OCT-1997 - NAD 1983			
10-NOV-2023		LNM/D. 31-MARS-2023	
Rayer	le feu FI Y vis-à-vis la bouée (Voir la Carte 1, Q7) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370381, CA470756, CA570193	49°19'37.4"N 124°05'13.6"W	MPO(6204817-01)
3512 - Strait of Georgia, Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 25-DÉC-1998 - NAD 1983			
10-NOV-2023		LNM/D. 24-MARS-2023	
Rayer	le feu FI Y vis-à-vis la bouée (Voir la Carte 1, Q7) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370381, CA470756, CA570193	49°19'34.7"N 124°05'18.6"W	MPO(6204817-01)

Déplacer	la bouée sphérique d'avertissement jaune, marquée NAVY (Voir la Carte 1, Qi) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370381	de 49°19'34.7"N 124°05'18.6"W à 49°19'37.4"N 124°05'13.6"W	MPO(6204817-02)
3548 - Port Hardy - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983			
	24-NOV-2023		LNMD/D. 20-OCT-2023
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.1 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'00.7"N 127°28'55.0"W	MPO(6204823-01)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 1.9 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°42'57.9"N 127°28'59.0"W	MPO(6204823-02)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'28.9"N 127°27'27.1"W	MPO(6204823-03)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.1 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'25.6"N 127°27'29.2"W	MPO(6204823-04)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'35.1"N 127°27'36.7"W	MPO(6204823-05)
Rayer	la profondeur de 2.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'11.3"N 127°28'32.2"W	MPO(6204823-06)
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'11.8"N 127°28'31.5"W	MPO(6204823-07)
Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'05.2"N 127°28'45.2"W	MPO(6204823-08)
Rayer	la profondeur de 7.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'27.0"N 127°27'32.1"W	MPO(6204823-09)
Porter	une profondeur de 4.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'27.4"N 127°27'32.3"W	MPO(6204823-10)

Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'22.4"N 127°27'30.7"W	
			MPO(6204823-11)
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'19.2"N 127°27'28.2"W	
			MPO(6204823-12)
Rayer	la profondeur de 7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'20.6"N 127°27'27.9"W	
			MPO(6204823-13)
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570033	50°43'20.5"N 127°27'27.7"W	
			MPO(6204823-14)
3598 - Cape Scott to Cape Calvert - Nouvelle édition - 11-NOV-2016 - NAD 1983			
17-NOV-2023			LNMD. 18-AOÛT-2023
Porter	une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22)	entre 50°50'37.9"N 128°10'34.1"W et 51°07'48.5"N 128°28'59.8"W	
			MPO(6204818-01)
3604 - Nootka Sound to/à Quatsino Sound - Nouvelle édition - 06-NOV-1987 - NAD 1927			
17-NOV-2023			LNMD. 06-MAI-2022
Porter	une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22)	joignant 50°19'21.0"N 128°50'00.0"W 50°20'45.9"N 128°45'26.9"W et 50°32'36.0"N 128°32'41.3"W	
			MPO(6204818-01)
3605 - Quatsino Sound to/à Queen Charlotte Strait - Nouvelle édition - 06-MARS-1998 - NAD 1983			
17-NOV-2023			LNMD. 18-AOÛT-2023
Porter	une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22)	joignant 50°50'37.3"N 128°10'39.9"W 51°15'05.0"N 128°36'45.5"W 51°14'33.9"N 128°55'45.5"W et 51°08'52.3"N 129°44'29.8"W	
			MPO(6204818-01)
Porter	une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22)	joignant 50°17'59.3"N 128°54'27.2"W 50°20'45.2"N 128°45'32.4"W et 50°41'32.5"N 128°22'42.8"W	
			MPO(6204818-02)
3624 - Cape Cook to Cape Scott - Nouvelle édition - 19-AOÛT-1988 - NAD 1927			
17-NOV-2023			LNMD. 06-MAI-2022
Porter	une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22)	entre 50°50'38.0"N 128°10'34.0"W et 50°53'00.0"N 128°13'07.3"W	
			MPO(6204818-01)

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) entre 50°23'59.4"N 128°42'00.0"W et 50°41'33.2"N 128°22'37.0"W

MPO(6204818-02)

3625 - Scott Islands - Nouvelle édition - 21-OCT-2016 - WGS84

17-NOV-2023

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) entre 50°33'59.3"N 128°30'57.9"W et 50°41'32.5"N 128°22'42.8"W

MPO(6204818-01)

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) entre 51°03'59.3"N 128°24'56.0"W et 51°00'28.8"N 128°21'10.9"W

MPO(6204818-02)

3744 - Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 20-MAI-1988 - NAD 1927

17-NOV-2023

LNMD. 18-AOÛT-2023

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) joignant 50°50'38.0"N 128°10'33.9"W 51°15'05.7"N 128°36'39.5"W 51°14'34.6"N 128°55'39.5"W 51°06'05.0"N 130°08'20.1"W et 50°37'00.0"N 130°02'59.9"W

MPO(6204818-01)

Porter une Zone maritime écologiquement vulnérable avec étiquette 'Scott Islands Protected Marine Wildlife Area/Zone de protection marine de faune des îles Scott' (Voir la Carte 1, N22) entre 50°37'00.0"N 128°27'39.1"W et 50°41'33.2"N 128°22'36.9"W

MPO(6204818-02)

7573 - M'Clintock Channel, Larsen Sound and/et Franklin Strait - Carte nouvelle - 25-FÉVR-2000 - NAD 1983

17-NOV-2023

LNMD. 06-SEPT-2019

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 8.9 mètres (Voir la Carte 1, K41) 70°36'14.0"N 096°06'34.9"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273329

MPO(6605164-01)

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

Aucune correction pour cette partie.

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
Côte Atlantique	
ATL106	Gulf of Maine et Baie de Fundy
ATL108	Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
ATL111	Fleuve Saint-Laurent, Île Verte à Québec et Fjord du Saguenay
ATL112	Fleuve Saint-Laurent, Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu
Centre du Canada	
CEN301	Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ---- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ---- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ---- Signaux de brume
-----	-----	-------------------------------------------------	----------------------------	---------------------------------------------------------	-------------------------	--------------------------------------------------------------	---------------------------------------

CÔTE DU PACIFIQUE

HAIDA GWAIL (LF 768.6 – 812)

773	Scudder Point	Sur la pointe.	Fl	W	6s	5.6	5	Tour à claire-voie carrée.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s.
G5833		52 26 48.3 131 14 20.1							À longueur d'année.

Carte:3808
Éd. 11/23 (P23-093)